



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

N° 8129

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2022-2023

PROJET DE LOI

modifiant l'article 38 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 sur la Police grand-ducale

*

Article unique. À l'article 38, paragraphe 1^{er}, alinéa 2, point 4° de la loi modifiée du 18 juillet 2018 sur la Police grand-ducale, le point final est remplacé par un point-virgule et il est inséré un point 5° nouveau, qui est libellé comme suit :

« 5° un agent municipal par commune relevant du territoire de compétence du commissariat de police, désigné par le bourgmestre. »

Projet de loi adopté par la Chambre des
Députés en sa séance publique du 3 mai 2023

Le Secrétaire général,

Le Président,

Laurent Scheeck

Fernand Etgen